



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 10 octobre 2024

Objet : **AIDE COMMUNALE POUR L'ACCES DES FAMILLES AU SEJOUR HARRY POTTER DE L'ECOLE DES SOURCES**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrick PEYRONNARD, Premier adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 3 octobre 2024

PRESENTS :

Mmes DUMAS, FOURNIER, FRAGOLA, GRANGEAT, LANNOY, LUCATELLI, QUINETTE-MOURAT, RITZENTHALER, TANI
MM. AYACHE, CRESPEAU, CROZES, FORT, JAVET, LENAIN, PEYRONNARD, POMMELET, RESVE, ROETS

Présents : 19
Représentés : 8
Absents : 2
Votants : 27

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes LEJEUNE (pouvoir à P. J. CRESPEAU), LIZERE (pouvoir à B. LUCATELLI), MONDET (pouvoir à A. JAVET), NDAGIJE (pouvoir à P. LENAIN), RENOUF (pouvoir à D. RITZENTHALER),
M. BONAZZI (pouvoir à P. AYACHE), GERARDO (pouvoir à P. PEYRONNARD), LORIMIER (pouvoir à S. POMMELET)

ABSENTS :

MM. GIRET, KAUFFMANN

M. AYACHE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29 ;

Madame l'adjointe chargée de l'éducation de la jeunesse et de la citoyenneté explique que, suivant la volonté du conseil municipal une aide financière communale de 2 000 € peut-être attribuée aux écoles qui en font la demande pour des classes décentralisées durant l'année scolaire.

Cette subvention a pour but d'aider financièrement les familles à participer à ces séjours.

En 2024, l'école des Sources a organisé un séjour linguistique anglais de 2 jours sur le thème d'Harry Potter. Deux classes pour un total de 55 élèves et 7 accompagnateurs sont parties à Villard de Lans au mois de mai. Le montant global du séjour était de 6 669 €. L'école des Sources, par l'intermédiaire de leur coopérative scolaire, et en l'attente du versement de la participation de la commune, a préfinancé le séjour afin de diminuer le coût porté par les familles.



Extrait de délibération n°106-2024 du CM du 10 octobre 2024, page 2

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver l'aide de 2 000 € à verser à l'école des Sources qui a permis de diminuer les frais à la charge des familles lors de l'organisation de son séjour Harry Potter à Villard de Lans.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le 18 OCT. 2024
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Le secrétaire de séance
Patrick AYACHE

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Sandra BEN MILED, Responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.